

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020. Le résultat de l'exercice présenté est de 193 983.72 €

Faits significatifs

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire a un impact significatif sur notre activité depuis le 16 mars 2020 sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

L'association a dû fermer :

- En date du 17 mars jusqu'au 11 mai 2020 pour toutes les activités.
- Certaines activités n'ont pu reprendre qu'à partir du 1^{er} juin et d'autres ont dû attendre début juillet (Bar, salle de spectacle).

Ces fermetures ont comme conséquence, une baisse des participations usagers et un remboursement des activités. Chaque adhérent peut prétendre à un avoir au prorata des séances d'activités non effectuées − 10% de frais de gestion étaient retenus. Les adhérents avaient 6 mois pour faire leur demande d'avoir à partir de la publication de l'information : publication au 15 juin − avoir réalisable jusqu'au 14 décembre. Le montant total des avoir était potentiellement de 199.3 K€. Les avoirs demandés représentent finalement 45.8 K€. Nous avons également remboursé les familles pour le périscolaire, pour un montant de 16.8 K€.

L'association a eu recours à l'activité partielle pour une partie du personnel entre mars et juillet 2020. Elle a décidé d'assurer le maintien des salaires. L'activité partielle représente, pour l'exercice, un coût de 69.5 K€ remboursé par l'Etat à hauteur de 65.1 K€.

Cependant, la ville et la Métropole ont maintenu le montant de leur subvention de fonctionnement.

De plus, la CAF, afin d'accompagner les baisses partielles ou totales d'activités, a décidé le maintien des prestations de services sur l'enfance, la jeunesse en neutralisant les périodes de fermeture des équipements entre le 17 mars et le 31 juillet 2020. L'impact de ces mesures représente 42 K€.

Enfin, l'association a pu bénéficier d'exonération d'une partie des cotisations Urssaf au titre des périodes de février à mai 2020 pour un montant de 58.9 K€.

Nous réintégrons au résultat de cet exercice un montant de 67 613,93 € en compte 771800. Ce montant était inscrit au compte de bilan (dans un compte de classe 4) depuis 2013, année où la ville de Lyon, pour des raisons liées aux écritures en comptabilité publique, nous a demandé de comptabiliser la subvention de fonctionnement perçue au titre d'une année civile pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 16 décembre 2020 par le Conseil d'Administration de l'Association.



Généralités

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation des principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels. Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Matériel et outillage Matériel Audio visuel Matériel de transport Agencements et aménagements divers Matériel de bureau et informatique Mobilier Matériel éducatif Matériel de musique subventionné 3 à 5 3 à 5 7 à 10 3 à 10 3 à 10 4 à 10	ns Linéaire ns Linéaire ns Linéaire ans Linéaire ans Linéaire ns Linéaire
---	--

Immobilisations financières

Il s'agit de dépôt et cautionnement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application



d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

Informations sur les éléments de l'actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	23 177	4 200	0	27 377
Immobilisations corporelles	541 771	10 079	0	551 850
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	564 948	14 279	0	579 227
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	17 933	2 017	0	19 950
Immobilisations corporelles	378 670	39 979	0	418 649
Total	396 603	41 996	0	438 599

Etat des créances

	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Personn Taxe sur Divers E Débiteur	réances clients el et comptes rattachés r la valeur ajoutée tat et autres collectivités es divers constatées d'avance	161 890 58 878 593 269 852 6 020 42 134	161 890 58 878 593 269 852 6 020 42 134	



Total 547 023 547 023

Produits à recevoir

Clients – produits à recevoir	16 811
Autres créances – subventions à recevoir	328 730
Valeurs mobilières de placement	908
·	

Total	346 450
-------	---------

Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance Charges d'exploitation 42 134

Informations sur les éléments du passif

Les fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	240 766	2 333	0	243 099
Résultat de l'exercice	2 333	193 984	2 333	193 984
Total	267 749	196 317	2 333	461 733

Tableau des provisions inscrites au bilan

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour retraite	106 458	27 494	26 835	107 117
Provisions pour risque	0	0	0	0
Total	106 458	27 494	26 835	107 117

La provision est actualisée chaque année, conformément à la règlementation comptable. De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le



31/08/2020.

Les fonds dédiés

Ressources	Intitulé du projet concerné	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Subventions			Compte 194	Compte 7894	Compte 6894	Compte 194
Ville de Lyon	ALAE	90 000	90 000			90 000
Total		90 000	90 000			90 000

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	36 110	36 110		
Personnel et comptes rattachés	73 506	73 506		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 386	83 386		
TVA et autres impôts	10 512	10 512		
Avoirs à rembourser	13 398	13 398		
Avoirs à établir	9 013	9 013		
Autres dettes	7 655	7 655		
Produits constatés d'avance	375 592	375 592		
Total	609 173	609 173		



Les subventions d'investissements

Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation Montant	Variation %
Subventions d'investissement :				
- Ville	137 493	147 197	-9 704	-6.59%
- Métropole	4 250	4 250		
Sous-total	141 743	151 447	-9 704	-6.41%
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-75 361	-68 092	7 269	10.7%
- Métropole	-1 105	-680	425	62.5%
Sous-total	-76 466	-68 772	7 694	11.19%
Total	65 277	82 676	-17 399	-21.04%

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 788
Dettes fiscales et sociales	102 638
Autres dettes	9 013
Total	147 440

Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2020/2021) Taxe sur les salaires Subventions		
Total	375 592	
TOTOTAL		



Autres informations

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2019/2020, clos le 31/08/20, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- -des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- -des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

	2020	2019	Ecart	Ecart %
Contributions volontaires	356620	356344	276	0.08

Subventions

Subventions sur deux ans				
	2020	2019	Ecart	Ecart %
ville de Lyon DGF	847296	866341	-19045	-2.20
Ville de Lyon sur opérations	44460	42500	1960	4.6
Ville de Lyon Fonjep	64741	64624	117	0.2
Métropole	44275	35694	8582	24.0
CAF	25544	24929	615	2.5
Etat Cohésion sociale	17000	8000	9000	112.5
Etat Fonjep	7105	7105		
Carsat	6000	0	6000	100
TOTAL	1 056 421	1 049 193	7 228	+0.69

Le chiffre d'affaires

Libellés	31/08/2020	31/08/2019	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	847 353	791 075	56 278	+7.11
- Secteur lucratif	49 264	78 699	-29 435	-37.40
TOTAL	896 617	869 774	26 843	+3.09

La baisse de notre chiffre d'affaires sur le secteur lucratif (-37.40%) s'explique par la fermeture de notre salle de spectacle (le Karbone) et de notre bar (le 14) du 16/03/20 au 01/06/20.



Autres engagements donnés

Engagements de retraite	197 117

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

Effectif

Cadres	3
Employés présents au 31/08/20	109
Employés équivalent temps plein au 31/08/20 : 47	112

Les rémunérations des trois cadres dirigeants salariés ainsi que leur avantage en nature s'élèvent à 115 690 € pour l'année 2020.